

Commune de HAUT-BOCAGE
Séance du Conseil Municipal du 04 mars 2024

Le 04 mars 2024, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle polyvalente de Louroux-Hodement, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE, suite à la convocation du 26 février 2024.

Présents : Gaëlle BOUDRON, Jonathan CANCRE, Isabelle DECOUERE, Michel DESCLOUX Yves GAUDIN, Thierry DE LAMARLIERE, Caroline JEAN, Geneviève LACHASSAGNE, Jean-Michel LAPRUGNE, Véronique MASSERET, Sylvie THEVENIN, Guy TRIBOULET

Absents excusés avec pouvoir : Cyril LARIVAUD pouvoir à Thierry DE LAMARLIERE, Marien MICHAUD pouvoir à Véronique MASSERET

Absents excusés : Arnaud PAULUS, Virginie THEBAUD

Absent : Ludovic MULLER, Nathalie CHAUVET

Secrétaire de séance : Guy TRIBOULET

ORDRE DU JOUR :

Lecture par M. le Maire et approbation à l'unanimité du compte rendu de Conseil Municipal du 12 février 2024

20240403015 – Vote du compte de Gestion 2023 service assainissement :

M. le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion assainissement 2023 est établi par la Trésorerie de Montluçon à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est soumis ensuite, à l'assemblée délibérante, en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal statuant sur les comptes 2023, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 assainissement.

20240403016 – Vote du compte administratif 2023-service assainissement :

L'assemblée délibérante, sous la présidence de M. Jean-Michel LAPRUGNE, vote du compte administratif 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :

Prévus :	7801.33
Réalisé :	7800.24
Restes à réaliser :	00.00

Recettes :

Prévus :	7801.33
Réalisé :	6039.86
Restes à réaliser :	00.00

Fonctionnement

Dépenses :

Prévus :	21 419.29
Réalisé :	16 486.46
Reste à réaliser :	0.00

Recettes :

Prévus :	21 419.29
Réalisé :	22 616.85
Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-1760.38
Fonctionnement :	6130.39
Résultat global :	4370.01

20240403017 – Affectation des résultats 2023-budget assainissement :

Le Conseil Municipal de Haut-Bocage

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un déficit de fonctionnement de :	3677.57
-un excédent reporté de :	9807.96
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	6130.39

-un déficit d'investissement de :	1760.38
-un déficit des restes à réaliser de :	00.00

Soit un besoin de financement de 1760.38
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	6130.39
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	1760.38
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	4370.01

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORT2(001) : DEFICIT	1760.8
--	--------

20240403018 – Vote du compte de Gestion 2023 commune de Haut-Bocage :

M. le Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion 2023 est établi par la Trésorière de Montluçon à la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion est soumis ensuite en même temps que le compte administratif au vote.

Statuant sur les comptes 2023, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2023.

20240304019 –Vote du Compte Administratif 2023-budget commune de Haut-Bocage

L'assemblée délibérante, sous la présidence de M. Jean-Michel LAPRUGNE, vote du compte administratif 2023 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :

Prévus :	2 374 308.16
Réalisé :	560 783.74
Restes à réaliser :	1 308 889.99

Recettes :

Prévus :	2 374 308.16
Réalisé :	556 718.82
Restes à réaliser :	860 169.28

Fonctionnement

Dépenses :

Prévus :	1 526 488.28
Réalisé :	839 421.04
Reste à réaliser :	00.00

Recettes :

Prévus :	1 526 488.28
Réalisé :	1538 156.43
Reste à réaliser :	00.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-4064.92
Fonctionnement :	698 735.79
Résultat global :	694 670.47

20240304020 – Affectation des résultats 2023-budget commune de Haut-Bocage :

Le Conseil Municipal de Haut-Bocage

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de :	294 0301.11
-un excédent reporté de :	404 434.28
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	698 735.39

-un déficit d'investissement de :	4064.92
-un déficit des restes à réaliser de :	448 720.61

Soit un besoin de financement de 452 785.53
 DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	698 735.39
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	452 785.53
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	245 949.86
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORT2(001) : DEFICIT	4064.92

Avancement de grade d'un agent technique communal :

M. LAPRUGNE informe les membres du conseil municipal qu'un agent technique à demandé à faire valoir son droit à avancement de grade.

Actuellement il est Adjoint Technique Principal 2 classe et souhaite passer Adjoint Technique Principal 1ere classe.

Il remplit les conditions, à savoir :

5 ans de service au sein de la collectivité

Être à l'échelon 6 (minimum)

Dans le cas de cet agent, l'avancement de grade est à l'appréciation de la valeur professionnelle, et des acquis d'expérience.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote, à l'unanimité, l'avancement de grade demandé par l'agent soit Agent Technique Principal 1ère classe.

Le tableau provisoire d'avancement de grade va être envoyé au Cdg03 pour la rédaction de l'arrêté.

Projet remplacement de l'éclairage des bâtiments communaux en LED :

Monsieur DE LAMARLIERE présente aux membres du conseil municipal un devis de M. BROUSSE pour le changement des luminaires des bâtiments de la commune.

Il s'élève à 22 249.90€HT

Il y a 231 points d'éclairage sur l'ensemble de la commune.

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement a été contacté par l'organisme Ma Prim' Renov proposant des ampoules à 0€ pour les éclairages extérieurs. Proposition à étudier.

M. DE LAMARLIERE va reprendre contact avec le commercial de l'entreprise.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, souhaite prioriser les salles avec un allumage important, telles que les écoles et mairies.

Un nouveau devis va être demandé à M. BROUSSE en tenant compte de ces modifications.

Eclairage terrain de pétanque de Maillet :

M. GAUDIN informe les membres du conseil municipal, qu'actuellement il y a un poteau avec un projecteur halogène.

Il faut modifier l'orientation actuelle de l'éclairage et le mettre en LED.

Un devis va être demandé à M. BROUSSE pour l'installation de 3 projecteurs LED en remplacement de celui actuel.

M. GAUDIN reviendra vers le conseil municipal pour le tenir informé de l'avancement du dossier.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour le plan « 350 000 arbres » :

M. DE LAMARLIERE présente le nouveau dispositif du Conseil Départemental pour l'environnement avec la plantation d'un arbre par habitant. Soit 350 000 arbres d'ici 2028.

La participation du Conseil Départemental à ce projet est comprise entre 750€ et 10 000€.

Monsieur le Maire propose une réflexion autour du nombre d'arbres pouvant être implantés sur l'ensemble de la commune, ainsi que les lieux les mieux adaptés.

Le dossier est à approfondir.

Demande de subvention au titre des amendes de police 2024 :

Un ajustement est en cours concernant le programme 2023 entre les devis et factures reçus.

M. DE LAMARLIERE va se renseigner sur l'installation de petits plots routiers clignotants le long des routes (comme à Estivareilles) pour signaler les chicanes ou les croisements.

M. Gaudin informe les membres du conseil qu'il a fait chiffrer la signalétique pour indiquer la salle polyvalente de Maillet, ainsi que le Tiers Lieu.

Une décision sera prise prochainement pour valider le devis.

Le dossier est à déposer auprès du Conseil Départemental avant le 30 avril 2024.

QUESTIONS DIVERSES :

M. GAUDIN fait le point sur la situation du Délicatessen avec les retards de loyers.
Contact sera pris avec l'avocat pour le suivi du dossier en cours.

M. DE LARMALIERE informe les membres du conseil municipal que suite au changement de nomenclature comptable (passage en M57), le budget doit être envoyé à l'ensemble du conseil municipal 12 jours avant la prochaine réunion de conseil pour le vote du budget.

M. LAPRUGNE informe les membres du conseil municipal qu'une réunion concernant l'avancement des travaux de rénovation de l'église de Givarlais aura lieu le 11 mars prochain, en présence de Mme JAGER, responsable du patrimoine au sein du Conseil Départemental et de l'architecte M. LARVARON.

Fin de la séance à 22h50

La prochaine réunion est prévue le lundi 08 avril 2024, à Givarlais